

XXIII

Henry de Bourbon, Prince de Condé, aux Consuls d'Orange.

(Archives municipales d'Orange, EE, liasse 16. Signature autographe.)

Messieurs, j'ay receu vos lettres, et entendu, par le sieur Colombier et son compaignon vos depputés, tout ce qu'ils avoient à me dire; sur quoy, ils vous diront tout ce que j'ay fait avec l'assemblée des églises de ceste province qui s'est monstrée autant affectionnée à vos demandes, que vous scauriez désirer, ayant résolu d'avoir vos affaires en aussy grande recommandation que tout ce qui les touche. A cest effect, ils chargent les députés qu'ils envoient vers Monsieur frère du Roy et le Roy de Navarre, de tout ce qu'il appartient, pour vous descharger de la crainte que vous avez de Monsieur de Mayne; vous assurant que tout ce qui despendra de moy ne sera jamais espargné à vostre repos et conservation, dont je vous prie avoir cependant tel soing, selon ce que je vous ay une fois bien amplement adverty, que ne soyez surprins, ainsy que m'assurant que vous vous donnerez bien garde et me tiendrez adverty à toutes commodités de tout ce que vous apprendrez. Je viendray pour la fin de ceste lettre à vous recommander l'affaire que La Huguery m'a dict avoir avec vous, qui est chose si juste, qu'il me semble que ne devez plus longtemps différer à le satisfaire, et prie Dieu, après m'estre recommandé à vos bonnes grâces, qu'il vous ait, Messieurs, en sa sainte garde.

A Nismes ce V^e jours de mars 1581.

*Vostre bien affectionné et seur amy,
Henry de Bourbon.*

XXIV

Guillaume I de Nassau, Prince d'Orange, aux Consuls d'Orange.

(Archives municipales d'Orange, AA, liasse 13. Signature autographe.)

Chers et bien aimés, nous avons receu par le capitaine Chabert et le conseiller Bellujon vos lettres et remonstrances,

sur les quelles avons la pluspart appointé selon l'occurrence du temps et qu'avons trouvé appartenant, comme entendrez plus au long par yceulx vos depputés verbalement, et après par nos depputés et commis que dans six ou sept jours ferons suivre avec leurs charges et commissions. Entre temps vous requérons vous tenir par ensemble en bonne paix, union et accord, et obéissez à nos dicts commis à leur venue, comme bons et loyaulx subjects sont tenus de faire et avons en vous confiance. Nostre Seigneur vous veuille garder.

De Bréda le XXVI^e jour de janvier 1583.

Guillaume de Nassau.

A nos chers et bien aimés les consuls et communauté de nostre cité d'Orengés.

XXV

*Le comte Maurice de Nassau, Régent, aux Consuls
d'Orange,*

(Archives municipales d'Orange. AA, liasse 13. Signature autographe.)

Messieurs, le sieur de Barchon m'a donné à cognoistre ce désir qu'il a de faire revenir sa femme, qui jusques ores est demeurée à Oranges, vers ces pays, me priant de vouloir lui impartir pour cet effect de ma faveur et assistance. Et d'aautant que ledit s^r de Barchon, par commandement de feu monseigneur nostre père de haulte mémoire, s'est employé depuis son absence d'Oranges actuellement au service de ces pays, aux quels il continue encores en toute fidellité, je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous prier, que vous ne chargiez ladicte dame d'aucun empeschement, et nommément des impositions que durant ce temps vous luy pourriez demander, car oultre que ce que ledict s^r de Barchon a faict entre temps à Son Exc. et depuis à moy, le mérite, vous me ferez plaisir bien agréable et ne servant ceste à aultre fin, je prieray Dieu vous avoir en sa sainte garde et protection.

De Middelbourg ce X^e de juillet 1585.

Vostre bien affectionné amy à vous faire plaisir et service,

Maurice de Nassau.